

L'An deux mille vingt-et-un le vendredi premier octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Hervé LECLERCQ, Maire, suite à la convocation en date du 27 septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de :

Monsieur Mathieu DELPIERRE pouvoir à Madame Gaëlle MAILLY

Et

Monsieur Ludovic SCHWAB, absent excusé

Monsieur Frédéric CHEVALIER et Madame Christèle BOULY arrivés à 19h18

Le compte-rendu de la Séance précédente n'appelant aucune remarque particulière est adopté à l'unanimité.

Monsieur Yann FERNANDES est élu Secrétaire de Séance.

L'Ordre du jour est abordé

FINANCES-PERSONNEL

1 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - 2021 : Délib N°2021-10-01-1

La Décision Modificative N°1 de l'exercice 2021 est soumise au vote de l'Assemblée, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de :

- En section de fonctionnement : 20 878,91 euros
- En section d'investissement : 33 000,00 euros

Après examen détaillé de la Décision Modificative N°1,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-Décide d'approuver la Décision Modificative N°1 de l'exercice 2021

2 - TARIFS 2022 : Délib N°2021-10-01-2

		TARIFS 2022
CANTINE	Enfant de Condetto	4,30 €
	Enfant Externe	4,60 €
	Personnel et enseignant	4,00 €
	Ticket urgence	7,20 €
ETUDE-GARDERIE	1er enfant	1,40 €
	2ème enfant	0,80 €
	3 ^{ème} enfant	Gratuit
FOYER RESTAURANT	Carte de 10 tickets repas	64,00 €
MEDIATHÈQUE	Tarifs plein/adulte	20,00 €
	Tarif réduit : enfant - 18 ans Etudiant, demandeur emploi RSA, handicapés	3,00 €
	Bénévoles de la médiathèque	Gratuit
	famille (2 adultes et jusque 4 enfants)	40,00 €
	Collectivités : écoles, centre de loisirs,	Gratuit
	Abonnement saisonnier + accès internet : Durée de validité : 2 mois	10,00 €
Famille – Nouveaux habitants La 1 ^{ère} année	Gratuit	
BOURSES	Table 1m80	8,00 €
	Table 1m20	6,00 €
	Supplément pour portant (personnel)	3,00 €
TARIFS PECHE	Condettois	Gratuit
	Extérieur	20,00 €
	journée - semaine	5 €
	enfant < 12 ans	Gratuit
DROIT DE PLACE	Par jour, le m2	1,20 €
	A partir du 3ème jour forfait	1,40 €
CIMETIERE	Concessions	
	Perpétuité (99 ans)	250,00 €
	50 ans	180,00 €
	30 ans	130 €
	15 ans	70 €
	Prix de la superposition	30 €
	Columbarium	
	50 ans (renouvelables)	180 €
	30 ans (renouvelables)	130 €
	Caveau	
1 ou 2 urnes	220 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-adopte les tarifs 2022 du marché.

3 - TARIFS MARCHÉ 2022 : Délib N°2021-10-01-3

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs 2022 pour le marché.

	<u>Dimanche</u>	<u>Vendredi</u>	<u>Mercredi</u>
Année	54€ le ml	48€ le ml	48€ le ml
Trimestre	18€ le ml	16 € le ml	16€ le ml
Occasionnel	8€ le ml	5€ le ml	5€ le ml

- Le tarif sera le même à l'intérieur comme à l'extérieur de la halle.
- Les commerçants disposant d'étals inférieurs à 3 mètres linéaires seront installés prioritairement sous la halle.
- Les commerçants disposant d'étals supérieurs à 3 mètres linéaires seront installés prioritairement à l'extérieur de la halle, sauf s'il y a de la place sous la halle.
- Pour les commerçants du vendredi inscrits dans une démarche de Développement Durable ou de Progrès, le mercredi sera gratuit.
- Pour les commerçants du mercredi inscrits dans une démarche de Développement Durable ou de Progrès, le vendredi sera gratuit.
- Les commerçants présents le dimanche devront s'engager à occuper leur emplacement au moins 48 dimanches par an, s'ils veulent conserver leur emplacement.
- Les producteurs de fraises de Samer pourront prendre places sous la halle, tous les jours, pendant la saison estivale, propre à leur production, au tarif de 15€ le mètre linéaire pour l'ensemble de la saison. Il en sera de même pour les autres productions très saisonnières.
- Les trimestres sont fixés ainsi : 1^{er} janvier au 31 mars ; 1^{er} avril au 30 juin ; 1^{er} juillet au 30 septembre ; 1^{er} octobre au 31 décembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-adopte les tarifs 2022 ci-dessus.

4 - TARIFS 2023 - SALLE DU PETIT BOIS : Délib N°2021-10-01-4

Séance du CM du 1^{er} Octobre 2021

ANNEXE N° 2

ANNEE : 2023

SALLE DU PETIT BOIS (Salle non fumeur) TARIFS DE LOCATION

CAUTION A LA RESERVATION : 250 Euros

Du vendredi (9h)	WEEK - END	Au lundi (8 h)
------------------	-------------------	----------------

Sans cuisine	SALLE COMPLETE (300 personnes)	DEMI-SALLE (150 personnes)
<i>LOCAUX</i> (réf. Chap. 1 art 3 Du contrat de location)	750 Euros	600 Euros
<i>EXTERIEURS</i>	1 450 Euros	1 250 Euros

SUPPLEMENT CUISINE : 125 Euros

INTERVENTION POUR LA CLOISON : 25Euros

<i>NETTOYAGE SUPPLEMENTAIRE / 18 Euros TTC/Heure/Personne</i>
<i>Option : Nettoyage complet : 250 Euros</i>

En semaine	JOURNEE	Pour salon, exposition, séminaire, congrès
------------	----------------	--------------------------------------------

SALLE COMPLETE : 300 €

(sans cuisine)

Options * Forfait nettoyage salle : 100 Euros

{ rangement tables et chaises }

{ balayage et lavage sol }

Options * Forfait verres –tasses + nettoyage vaisselle : 50 Euros

TARIFS VAISSELLE SALLE PETIT BOIS - Année 2023

DESIGNATION	PRIX UNITAIRE T.T.C.
Verre onyx 20 cl	1,80
Verre onyx 26 cl	1,80
Flûte onyx 17 cl	2,00
Verre Willy 32 cl	1,00
Verre Sonia 22 cl	1,00
Tasse à café 9 cl Floride	1,60
Soucoupe Floride	1,40
Ramequin D80	1,40
Coupe à glace Viva	1,10
Assiette plate Oslo	3,00
Assiette creuse Oslo	2,60
Assiette à dessert Oslo	2,20
Cuillère à café Vieux Paris	1,00
Fourchette de table Vieux Paris	1,20
Cuillère de table Vieux Paris	1,20
Couteau de table Vieux Paris	2,10
Fourchette poisson Vieux Paris	1,20
Couteau poisson Vieux Paris	1,20
Cuillère à entremet Vieux Paris	1,20
Fourchette à entremet Vieux Paris	1,20
Couteau entremet Vieux Paris	1,50
Couteau cuisine ideale 20 cm	20,00
Couteau cuisine ideale 23 cm	24,50
Louche de table inox	3,70
Pelle à tarte inox	4,20
Couteau éplucheur	1,20
Couteau office	1,20
Couteau à pain	4,50
Fourchette 2 dents	8,00
Couteau boucher 30 cm	25,50
Couteau tomate	3,00
Pince de service hygiène L26	4,80
Pince inox jumbo	3,50
Spatule coudée pleine	10,60
Saucière à bec inox	6,50
Soupière inox	14,00
Ensemble sel-poivre Délices	2,50
Plat à tarte fleur D33	4,70
Plat ovale inox 41x28	6,50
Plat ovale inox 80 cm	25,00
Légumiers inox 24 cm	9,00
Saladier empilable arcoroc D260	4,00

Casserole inox D28	44,00
Casserole inox D20	25,50
Casserole inox D24	32,00
Poele 28 cm inox	27,60
Poele 40 cm inox	62,10
Marmite + couvercle 36 cm	131,00
Faitout + couvercle D36	107,00
Faitout + couvercle D40	132,00
Pichet jumbo	19,60
Corbeille à pain inox	4,50
Plateau cosmic	7,00
Plaque à pâtisserie	7,00
Planche 60x40 blanc sans rigole	26,50
Ramasse couverts	6,00
1/2 casier à couverts	18,00
Essoreuse à salade	110,00
Ecumoire inox D28	7,00
Percolateur 120 tasses	340,00
Filtre plat percolateur	40,00
Mixer PMX98	370,50
Ouvre-boîte	110,00
Grille inox	8,00
Collecteur boogy	88,00
Portionneuse eutectique	4,50
Limonadier inox	5,00
Chariot 20 glissières	302,00
Porte cintre chrome	110,00
Bac polycarbonate 1/1 prof. 100	17,00
Bac polycarbonate 1/1 prof 150	20,00
Bac polycarbonate 1/3 prof.150	9,00
Bac clip'box 12 cases	6,00
Bac clip'box 24 cases	7,50
Couvercle polycarbonate 1/1	12,50
Couvercle polycarbonate 1/3	4,00
Chaise	90,00
Table 1,80m	330,00
Table 1,20 m	250,00
Poubelle à pédale inox 3l	20,00
Poubelle à pédale PVC 15l	25,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-adopte les tarifs 2023 de la Salle du Petit Bois.

-adopte les tarifs de la vaisselle pour l'année 2023.

5 - BOURSES ÉTUDIANTS - Année 2021-2022 : Délib N° 2021-10-01-5

Quotient familial	Bourse allouée
QF < 400€	240,00 €
400€ ≤ QF < 600€	150,00 €
600€ ≤ QF < 800€	110,00 €

Calcul du quotient familial : $\frac{\text{revenu imposable}}{\text{nombre de parts} \times 12 \text{ mois}}$

Il est proposé de fixer les bourses allouées aux étudiants de Condette suivant les critères prédéfinis pour l'année 2021-2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

Adopte les critères ci-dessus pour l'année 2021/2022 pour l'attribution des bourses aux étudiants

Étant entendu que les crédits inscrits au Budget offrent les disponibilités suffisantes

6 - LE THÉÂTRE DE L'ÉCHANGE – Tarifs : Délib N° 2021-10-01-6

La Commune de CONDETTE organise un spectacle représenté par le Théâtre de l'Échange le Vendredi 19 novembre 2021 à 20h30 intitulé « Mariés et Associés ».

Il est proposé à l'Assemblée de déterminer les tarifs des droits d'entrées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

Décide de fixer les tarifs à :

-6,00 € par adulte

-3,00 € par enfant de 4 à 12 ans – Étudiants – Demandeurs Emplois - RSA

-Gratuit pour les moins de 4 ans

7 - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ, DE FOURNITURES ET DE SERVICES ASSOCIÉS : Délib N°2021-10-01-7

Vu que depuis le 1^{er} juillet 2004, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs professionnels,

Vu que cette ouverture s'est élargie aux particuliers au 1^{er} juillet 2007,

Vu qu'aujourd'hui, conformément à l'article L331-1 du code de l'énergie, l'ensemble des consommateurs d'électricité peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques,

Vu que les personnes publiques font partie de cet ensemble de consommateurs pouvant bénéficier des offres de marché,

Vu que, pour leurs besoins propres d'énergie, ces personnes publiques et notamment les collectivités territoriales doivent recourir aux procédures prévues par le code de la commande publique afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappelle l'article L.3316-4 du code de l'énergie,

Vu les dispositions du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes figurant aux articles L 2113-6 et suivants,

Vu l'article L.1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux groupements de commandes,

Vu la délibération de la FDE 62 du Conseil d'Administration en date du 27 mars 2021,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de CONDETTE d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés pour ses besoins propres,

Considérant qu'au regard de son expérience, la FDE 62 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-approuve l'acte constitutif du groupement de commandes (version 2021) pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés, coordonnée par la FDE 62 en application de sa délibération du 27 mars 2021 et décide d'adhérer au groupement.

-est informé que la participation financière de la Commune de CONDETTE est fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif.

-autorise Monsieur le Maire de CONDETTE à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

8 - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL, DE FOURNITURES ET DE SERVICES ASSOCIÉS : Délib N°2021-10-01-8

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement Européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L.441-1, L442-5 et L445-4,

Vu les dispositions du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes figurant aux articles L.2113-6 et suivants,

Vu l'article L.1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux groupements de commandes,

Vu la délibération de la FDE 62 en date du Conseil d'Administration du 27 mars 2021,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de CONDETTE d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et des services associés pour ses besoins propres,

Considérant qu'eu égard à son expérience, la FDE 62 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés, coordonnée par la FDE 62 en application de sa délibération du 27 mars 2021 et décide d'adhérer au groupement.

-est informé que la participation financière de la Commune de CONDETTE est fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif.

-autorise Monsieur le Maire de CONDETTE à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

9 - CRISE SANITAIRE COVID 19 - PARTICIPATION FINANCIÈRE DES COMMUNES AUX ACHATS DE MASQUES LAVABLES : Délib N°2021-10-01-9

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la crise sanitaire, l'Etat avait recommandé le port du masque tissu pour la population.

Compte-tenu des tensions sur la production, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais a négocié l'achat de 180 000 masques tissus pour permettre aux communes de doter leurs habitants.

L'Etat ayant annoncé une participation de 50% sur les achats de masques sur la base d'un prix plafond de 2€ TTC, il est proposé de partager la charge résiduelle entre la CAB et les communes.

Le prix moyen du masque étant de 3,28 € TTC (taux de TVA à 5,5%), le soutien de l'Etat ne dépassera pas 1,00 € TTC par unité, il demeurera à charge des communes 1,14 € TTC par masque.

3885 masques ont été livrés soit :

-En Mai 2020 : 2590

-En Juin 2020 : 1295

Monsieur le Maire au vu des éléments exposés ci-dessus demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin de payer à la Communauté d'Agglomération la participation à charge de la commune de 1,14 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-adopte la participation de 1,14€ à charge de la commune.

10 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : Délib N°2021-10-01-10

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle de l'Association ANIM'CONDETTE qui a pour projet d'animer la commune par l'organisation d'événements festifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1500,00€ à l'Association ANIM'CONDETTE.

JEUNESSE - EDUCATION

11 - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE : Délib N°2021-10-01-11

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'élaboration du projet de territoire dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) CAB – CAF qui se substitue au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Cette convention de partenariat vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire, celle-ci doit permettre de répondre aux objectifs de la branche famille (aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes, créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle, accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie, et conditions de logement)

Celle-ci se concrétise par la signature d'un accord avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur cette convention de partenariat pour la période de 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-autorise Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) CAB – CAF pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025.

AIDE A LA FORMATION BAFD

Monsieur le Maire porte connaissance aux membres du Conseil Municipal que la commune de CONDETTE dans le cadre de l'ALSH souhaite renforcer l'équipe de direction.

Dans ce cadre, il est donc proposé la prise en charge par la commune des frais de formation BAFD pour les condettois intéressés qui remplissent les conditions et désirent s'engager pour plusieurs années à l'ALSH de CONDETTE.

ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet de mise en place d'un accueil de loisirs périscolaire, celui-ci accueille les enfants les jours d'école, le matin, avant la classe, sur le temps méridien, l'après-midi après la classe.

Il propose essentiellement des activités de loisirs favorisant le développement des enfants (activités manuelles, jeux intérieur ou extérieur, activités culturelles, sportives...).

Ce projet nécessite des démarches, des conditions de mises en place, des aspects réglementaires et administratifs afin de mettre en place cet accueil de loisirs périscolaire.

URBANISME

12 - AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - Affaire DE MEGILLE : Délib N°2021-10-01-12

Suite au dépôt du Certificat d'Urbanisme Opérationnel N°062 235 21 00002 du 28 décembre 2020 avec un retour négatif le 26 février 2021.

Une requête en justice a été déposée le 23 août 2021 au Tribunal Administratif de Lille et reçue dans nos services le 25 août 2021.

Considérant qu'il y a lieu de défendre les intérêts de la commune dans cette affaire,

Considérant que Monsieur le Maire de Condette est autorisé à ester en justice dans le cadre de la délégation consentie au titre de l'article L.2122-22-16 du C.G.C.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-confirme le choix de Monsieur le Maire et donne un avis favorable à sa décision d'ester en justice.

13 - REPRISE D'UNE BANDE DE TERRAIN : Délib N°2021-10-01-13

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet de reprise d'une bande de terrain située chemin Napoléon et appartenant à Monsieur HEROUART cadastré AO 283 et AO80.

Cette reprise a pour objet d'élargir le chemin Napoléon difficilement praticable par les services de secours, véhicules d'urgence, camions de collecte d'ordures ménagères.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer afin de concrétiser ce projet.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-autorise Monsieur le Maire à concrétiser ce projet sur cette reprise de bande de terrain.

TRAVAUX

Informations sur les travaux rue de Béthune - Avenues de Champagne et de l'Yser.

Monsieur Philippe DRANSART, Adjoint aux travaux, donne le compte-rendu des travaux de la rue de Béthune, avenues de Champagne et Yser.

Les travaux complémentaires réalisés par l'entreprise sont essentiellement des travaux que nos agents pouvaient et devaient réaliser, mais le surcroît d'entretien des espaces verts (tontes) et le manque de personnel cet été (congrés annuels) n'ont pas permis d'effectuer la borduration, la mise en place des terres végétales, ainsi que certains revêtements sur trottoirs ou parkings.

INFORMATIONS

Règlement terrains de football

Monsieur Dominique LABBÉ, Adjoint à l'environnement, donne lecture des modalités d'utilisation et du nouveau règlement de mise à disposition des stades municipaux « Louis Guilbert » et du « Marais » et des locaux attenants.

L'Ordre du Jour étant épuisé

La Séance est levée à 21h20

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hervé Leclercq', is written over a circular blue official stamp. The stamp contains text that is partially obscured but appears to include 'Mairie de...' and 'Leclercq'.

Hervé LECLERCQ